

Vaccination contre le piétin et abcès : quel est votre avis ?

Guillemette Petti¹

Sylviane Laurentie²

1: CPVL – VetAgro Sup - Campus vétérinaire - 1 avenue Bourgelat – 69280 MARCY L'ETOILE

2 : Anses-ANMV- Département Pharmacovigilance- CS 70611 - 35306 FOUGERES Cedex

Exposé:

700 moutons croisés Mérinos ont reçu une dose de vaccin afin de prévenir le piétin. Compte tenu du nombre d'animaux à vacciner, l'antisepsie avant l'injection n'a pas été optimale, et les injections ont été effectuées à divers endroits du corps (encolure, dos...). Dix jours plus tard, chez environ 240 moutons, un gonflement est apparu au niveau du site d'injection, évoluant en quelques jours en abcès, ulcère puis nécrose, laissant parfois observer le ligament cervical. Le vétérinaire a cureté et désinfecté les abcès de façon à permettre la cicatrisation, mais elle n'est pas effective pour tous : trois mois plus tard, 200 moutons sont guéris mais présentent des cicatrices, 40 présentent encore une plaie ulcérée, et le vétérinaire rapporte aussi la mort d'un mouton.

Quel est votre avis ?



Photo : Pignet Planque

Réponse : L'avis du pharmacovigilant

Le piétin est causé par l'action synergique de *Fusobacterium necrophorum* et de *Dichelobacter nodosus*. La prévention passe par l'unique vaccin ovin contre le piétin disponible sur le marché : émulsion injectable contenant 10 sérotypes de *Dichelobacter nodosus*. Selon son RCP, l'adjuvant huileux minéral présent dans le vaccin peut causer une réaction locale au niveau du site d'injection allant d'un léger gonflement 24h après l'injection jusqu'à un nodule bien défini d'environ 3 cm, 8 jours après l'injection, et qui peut atteindre 5 à 8 cm de diamètre. Dans la plupart des cas, ces gonflements disparaissent complètement dans les 4 à 6 semaines mais il n'est pas rare que les nodules persistent jusqu'à 10 semaines au moins. Occasionnellement, ces grosseurs peuvent être douloureuses et volumineuses, avec la formation d'abcès qui peuvent éclater et être purulents, notamment s'il y a eu une contamination par des germes présents sur la peau au moment de l'injection.

Les seringues et aiguilles doivent être stériles, et l'injection doit être faite dans une zone de peau propre et sèche, si possible au moins 6 semaines après la tonte. Les moutons de race Dorset Horn sont réputés pour réagir de façon importante au point d'injection.

Dans le cas présent, les réactions observées sont similaires à celles décrites dans le RCP. La gravité et la durée inhabituelle des troubles pourraient être liées à une contamination bactérienne par l'aiguille au moment de l'injection, compte tenu des modalités d'injection (asepsie insuffisante). L'effet inflammatoire lié à l'excipient minéral huileux peut également avoir contribué à la réaction. Le rôle du vaccin peut être ainsi considéré

comme probable. Toutefois, le manque d'informations ne nous permet pas de conclure sur la raison de la mort du seul mouton décédé.

Bibliographie :

C. Lemoine. Vaccins et vaccination chez les ovins. Thèse d'exercice vétérinaire. Créteil 2009.

Stewart D.J, et al., Difference between breeds of sheep in their responses to *Bactéroïdes nodosus* vaccines. *Australian veterinary journal*. 1985, 62, 116-120.

Remerciements :

Nos sincères remerciements au Dr PIGNET PLANQUE pour nous avoir informés de ce cas de pharmacovigilance, et pour l'avoir illustré et étayé.

Par leurs déclarations de pharmacovigilance, les vétérinaires contribuent à une amélioration constante des connaissances sur les médicaments et permettent ainsi leur plus grande sécurité d'emploi. Contribuez à cette mission en déclarant : <https://pharmacovigilance-anmv.anses.fr>